MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN : 0750 23.

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Z.I. NORD B.P. 177 21205 BEAUNE Cédex

ABONNEMENT ANNUEL : 290 F Régisseur Recettes D.R.A.F. CCP DIJON 3 500 28 D

☎ 80.26.35.45 EDITION GRANDES CULTURES

Bulletin n° 1 - 2 février 1994

COLZA : Ravageurs - Remettre les cuvettes
MAIS : Stratégie de lutte contre le charbon des inflorescences en 94

COLZA

Grosses altises et charançon du bourgeon terminal

Les sondages effectués cette semaine en Côte-d'Or, dans l'Yonne, la Saône et Loire, la Haute Saône et le Jura, confirment les résultats obtenus à l'automne : le pourcentage de pieds porteurs de larve est dans la majorité des parcelles très limité (0 à 12 % d'altises - 0 à 15 % de charançon) et reste en deçà des seuils de traitements qui sont fixés, respectivement à 2 pieds sur 3 porteurs de larves pour les altises et 20 % de pieds porteurs de larves de charançons.

PRECONISATION : Pas de traitement de rattrapage justifié.

Charançon de la tige

Aucune capture n'a encore été enregistrée.

Les conditions favorables à la première sortie des charançons de la tige sont les suivantes :

- Observer simultanément pendant trois jours consécutifs :
  . une température maximum, égale ou supérieure à 9,5°,
  . 3 h ou plus d'ensoleillement/jour,
  . pas de pluie (< 0,5 mm).

Afin de ne pas manquer le repérage du début du vol il convient de remettre les cuvettes au plus vite.

MAIS

Charbon des inflorescences (*Sphacelotheca reiliana*)

Apparue en France en 1983 dans le Sud-Ouest et en Maine et Loire, la maladie est aujourd'hui présente dans de nombreuses régions sans toutefois remonter au Nord de Paris.

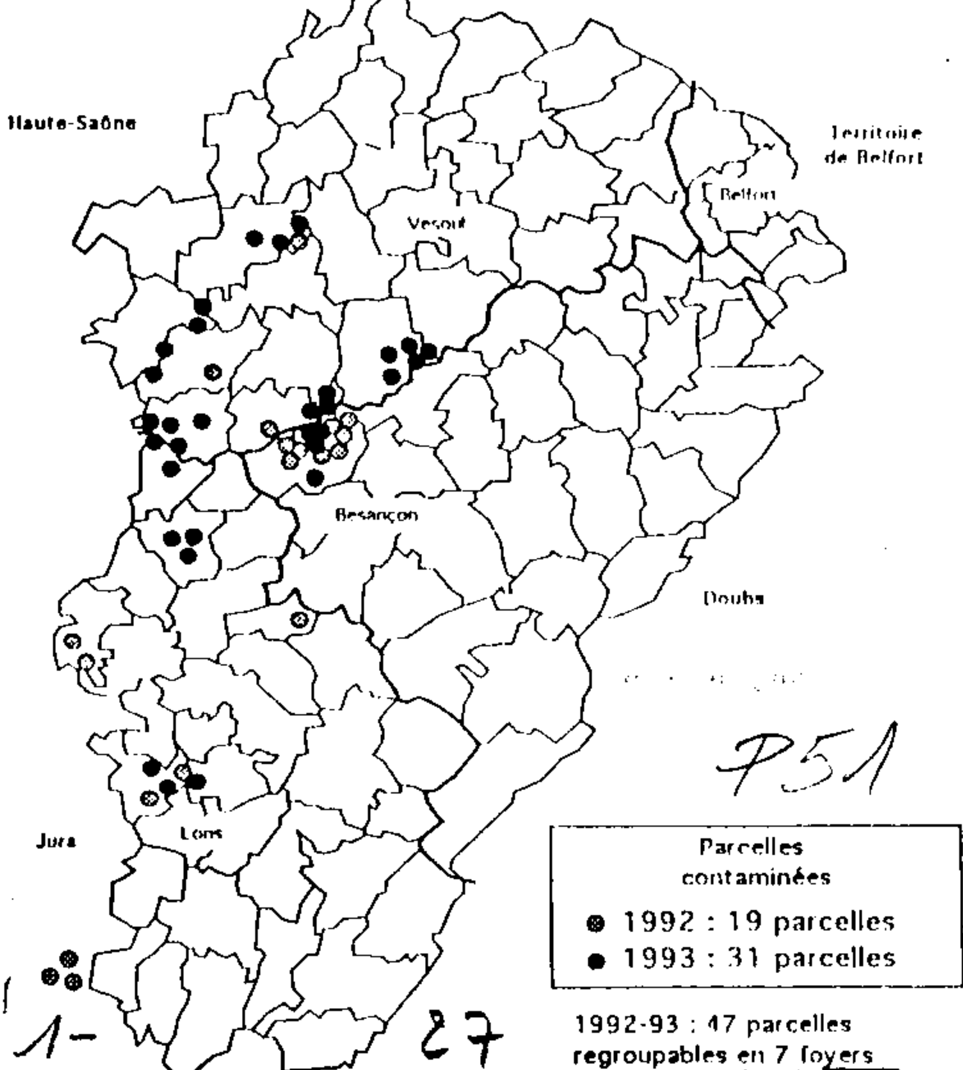
SITUATION REGIONALE à l'AUTOMNE 93

En Bourgogne et Franche-Comté près de 1000 parcelles ont été prospectées avant les récoltes : recherche des symptômes, palpation des épis suspects.

Département	Parcelles prospectées	Parcelles contaminées
Côte-d'Or	21	0
Saône-et-Loire	15	0
Nièvre	13	0
Yonne	20	2
Doubs	162	5
Jura	289	6
Haute-Saône	275	20
Territoire de Belfort	194	0

En Franche-Comté la prospection a été faite sur le Territoire de Belfort (proximité de l'Alsace) et les vallées au sens large.

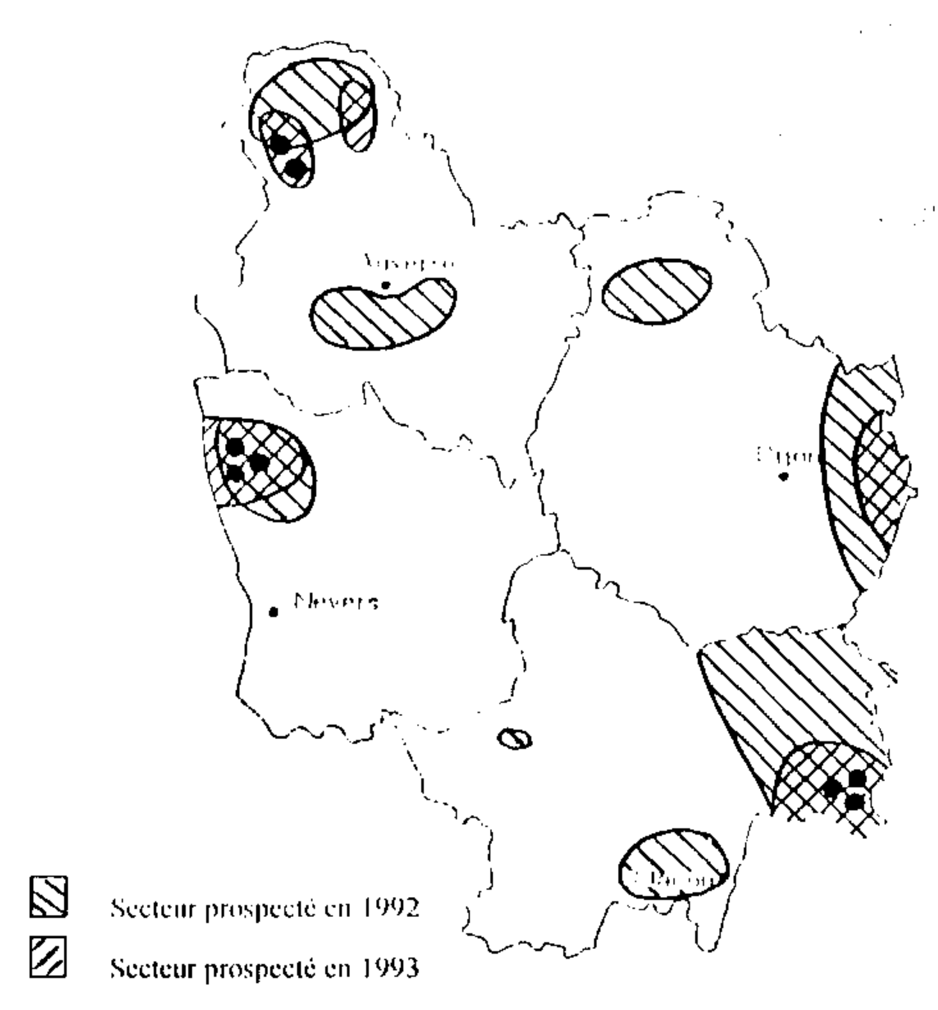
La contamination de la vallée de l'Ognon se confirme avec deux nouveaux foyers de part et d'autre de Marnay : Pesmes et Vandelans. La vallée de la Saône s'avère également plus contaminée que l'an passé. Dans le Jura, la maladie est confirmée sur le Val de Seille. Un foyer nouveau a été décelé à Rochefort/Nevon.



1992-93 : 47 parcelles regroupables en 7 foyers

Imprimerie de la Station BOURGOGNE FRANCHE COMTE Directeur Gérant G. BIFFIOD N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse 1700 AD

Au plan franc-comtois après deux années de prospection et près de 1300 parcelles observées deux points sont à retenir :
- l'installation de la maladie et son extension en zone basse devient une certitude (excepté pour le Finage et le Val d'Amour)
- pour 1994, le risque de pertes économiques existe si la climatologie est favorable et en l'absence de prophylaxie.



Secteur prospecté en 1992

Secteur prospecté en 1993

● Parcelles contaminées :
1992 : 6 parcelles (58 et 71)
1993 : 2 parcelles (89)

En Bourgogne la prospection a été limitée aux zones à plus forts risques pontentiels :
- les secteurs où des foyers avaient été découverts en 1992,
- la zone Nord du Val de Saône,
- les secteurs signalés comme suspects.

Deux nouveaux cas ont ainsi été observés dans le Sénonais.

NIVEAU D'INFESTATION : Comme en 1992, les infestations observées sont plutôt faibles et ce même en parcelles déjà contaminées : effet des premières mesures (choix variétal, traitements) et année peu favorable à la maladie.

Le taux d'attaque moyen est voisin de 5 pour mille avec des écarts allant de moins de 1 pour mille à près de 5 pour cent.

Rappelons qu'une plante contaminée ne produit pas de grains.

METHODES DE LUTTE : La prophylaxie doit comprendre l'élimination des pieds maladies et le lavage à grande eaux de tous les matériels au contact de la maladie (récolte, ensilage, transport...). Elle inclut également les moyens de lutte suivant :

1 - La lutte génétique - Chaque année, l'AGPM (en liaison avec les sélectionneurs) établit des listes de sensibilité par groupe de précocité, de l'ensemble des variétés inscrites. Ces listes sont diffusées par le canal des bulletins d'avertissements agricoles des Services Régionaux de la Protection des végétaux et sont publiées dans la presse agricole.

2 - Le traitement des semences - Très respectueux de l'environnement, le traitement des semences constitue l'essentiel de la lutte par produit antiparasitaire.
- **En sol sain** (symptômes non encore décelés), trois matières actives sont homologuées : **la carboxine** (Cormaison X, Cormaison TX, Ecrin, Vitavax 200FF, Vitavas Pro 200), **le flutriafol** (Stylor C, Stylor T 320) et **le tébuconazole** (Alpha Raxil CA).
- **En sol contaminé** : **la carboxine** est inefficace et seuls les Triazoles assurent une protection, néanmons insuffisante, dans les situations à risques (semis de variétés sensibles). Une protection complémentaire par un traitement du sol est alors nécessaire.

3 - Le traitement du sol - Appliqué sous forme de microgranulés localisés dans la raie de semis, il se révèle très efficace en sol contaminé. Comme il n'est efficace qu'à la dose homologuée (qui correspond à 50 g/ha d'une molécule à dégradation lente), il ne doit pas être recommandé ailleurs que dans les parcelles où le risque est élevé ; dans ce cas, il intervient en complément du traitement des semences. On évitera de le répéter plus de trois années consécutives sur la même parcelle.

Sont autorisés un granulé fongicide et insecticide (0,12 % de flutriafol et 5 % de carbofuran) Atout à la dose de 12 kg/ha et un granulé exclusivement fongicide (0,5 % de flutriafol) Atout 10 à la dose de 10 kg ha.

QUELLE STRATEGIE REGIONALE POUR 1994 :

La stratégie 1994 aura comme objectif **d'éviter la contamination des parcelles saines et ralentir l'extension des contaminations dans les parcelles déjà touchées.**

Les préconisations de l'an passé restent valables à la lueur de la prospection menée en 1993.

◆ Le choix variétal : **privilégier** les variétés les moins sensibles possibles (note 3 et moins de l'échelle AGPM) voir la liste AGPM jointe.

◆ Le traitement de semence à base de triazole : il assure une protection suffisante dès lors que l'on n'utilise pas de variétés sensibles et que l'on se situe en parcelles modérément contaminées, ce qui est encore le cas dans les zones prospectées. Ce traitement, le plus souvent à base de flutriafol, est peu nocif pour l'environnement (2 grammes/ha). Il permettra également de limiter l'extension de la maladie dans les secteurs encore indemnes.

◆ Le traitement du sol (microgranulés) à base de flutriafol doit rester un complément du traitement de semence. Il n'est utile qu'en cas de choix de variétés sensibles et très sensibles : DK 300, Banguy, Gaucho,...)

*

* *

COMMUNIQUE DE L'AGPM

TOLERANCE DES VARIETES DE MAIS AU CHARBON NU DES INFLORESCENCES

Interprétation des listes élaborées par l'AGPM

Dans les essais de sensibilité AGPM, avec des témoins attaqués en moyenne à 30 %, une variété placée dans la classe 2 à 3 manifeste de 6 à 9 % de plantes touchées par le Charbon des inflorescences.

Aussi pour connaître le risque de pieds atteints (en %) dans une parcelle contaminée, **multiplier par 3 le chiffre de la variété.**

Echelle de 0 à 20 par ordre croissant de sensibilité. Témoins de sensibilité (classe 10) ont présenté dans les essais entre 20 % et 50 % de plantes touchées par le charbon *Sphacelotheca reiliana*

TOLERANCE DES VARIETES AU CHARBON DES INFLORESCENCES - Variétés très précoces

16
15
14

13

HILDA

12

FANAL,
FLORA, GAMMA

11

10 *Témoins de sensibilité*
ENERGY

DK 212, MEDICIS

9

EMA
CORALIS

JANNA

8

VDH 140

HELIX
CARDIE

7

DELIS, LG 2208, TOKYO, DK 205
ASTRID, CYRANO
GRANAT

6

ANJOU 190
RIVAL, DK 398, VDH 160
LG 2080, JERICHO

5

CARTOUCHE, EVIVA, LG 2215, OURAL
CARLITE, TAQUIN, TIKI, CARTAGE
FIGARO, SIMBAD, CALIN, LG 2205

4

BOTANIS, PYTON
KID, VULKAN, HORIZON
DK 218, DK 200, MATTLAS
DIABOLO, CONTI, ANJOU 09

3

CALYPSO, CARAIBE, CARECA
CARRIC, FACTO, BROWNING 150, EUREKA, TROPIC
HIRO, FIDELO

2

JUMBO, QUICK, SESBEL, CAPNOR 140, FAVORIT
CHALLENGER, AVISO, TROCADERO, TRAKIL, LG 2190
PONGO, NERIS, FERRO, HERZOG
RITA, JIVAGO, MAORI, APACHE, CARENE, HEDIN, COSMIC

1

BRAVO, ARTIC, ARMUR, IPSO, LUBIN, FIRVOL, AMPLI
CLOVIS, IENA, AREM, SESNORD
JUPITER, ANTARES
FORTUNE

0 *Témoin de tolérance*

TOLERANCE DES VARIETES AU CHARBON DES INFLORESCENCES - variétés précoces

16
BANGUY 15
14

13

12

CELIA
MARSHALL

11

ANJOU 265

DK 265
Témoins de sensibilité 10

9

8

BIRDY LOTUS
LG 2266

7

ANJOU 17, SEM 270
ANJOU 207, AVANT, ANJOU 27, MONA
FLORALIS
DOLMIS, ATAK, GOAL, NATACHA

6

BOSCO

DK 254, MAGDA
BELEM

5

CHACO, LG 2255

BRONKO, SARCOS, DK 259, TURQUOISE

4

SERVAL, BAHIA
BOURBON
DIXI, TUNICA
NARVAL, BOCAGE, BALI, KALIF

3

HANNIBAL, DK 250, LEMUST, FLORIAN
ANJOU 19, FANION, ACTIS
CARANTEC, GARBO
MARTEL, LG 11, PRINVAL, AGORA, DK 240

2

ANJOU 118, BRIARD, DERRIC, PARVIS, BONZAI, BOUM, CLUNY, LG 2276
VALORIS, KORUS, LG 2 250, ODIN
PRESTA, REGULIS, VICTORIS, MARLY, TONI, LELIO, BEMOL
NEPAL, BRAZIL, BADIN, CRISTAL, ARVEN, ANITA, JANUS, NOELLA, PERLE

1

CORSAIRE, MAGISTER, CARLTON
LIXIS, EBENE, RANTZO
PLUTON, GRISOU, CROTAL
DK 232, LG 2 281, NAXOS, ALBANO, LITRA
Témoin de tolérance 0

TOLERANCE DES VARIETES AU CHARBON DES INFLORESCENCES - Variétés demi-précoces cornées dentées

16
15
14

NACRE, GAUCHO
DK 300

13

ANJOU 129, LASCAR

12

11

CLEA

10 *Témoins de sensibilité*

9

LG 2304

8

GALICE

ANJOU 37, BEST

7

BOBINO

LG 2287
BERYL

6

SUMO, CARACO

PASSERO

5

ECLAT, NOBILIS, KEOPS, JAIS, CARDION
RIALTO
DK 261
VDH 310, ADONIS, TRITON

4

ANJOU 275

HELGA, DINERO, LG 2298
PERLIS, SOMAX, ELENA, AGATE, MIRVIL, CONCERTO

3

TORERO, CLIO, VDH 295, DEA, TOPPY

POLKA, MARATHON

2

BARON, PACTOL, FLEURON, CHOPPA, ARTEMIS, ARGENTIS, LG 2310
HONORIS, MAGELLAN, PROSILAGE 30, MONARQUE, LUCKY
CREOL, YOP, LENKOS, MADRIGAL
MONKERO, LG 2295, ANJOU 305, AOSTA, CORAIL, MAMMOUTH, LINDOS, AVANTAGE

1

CHRISTIS, CARLUX, GOELAN
RAISSA, EPERON, BILBAO, VITAL, MALIBU, AIGLON, ULTRA
FEERIS, HERBUS, PRIAM, PAVI, FABULIS, GENESIS, CESAR, MIDOU
YUCCA

0 *Témoin de tolérance*

Echelle de 0 à 20 par ordre croissant de sensibilité. Témoins de sensibilité (classe 10) ont présenté dans les essais entre 20 % et 50 % de plantes touchées par le charbon *Sphacelotheca reiliana*

TOLERANCE DES VARIETES AU CHARBON DES INFLORESCENCES - Variétés demi-précoces dentées

16
15
14
13
12
11

Témoins de sensibilité 10

9
8

LG 2350

7

ARIANIS

6
5

DK 415, VISTA

4
3

GRAINDOR
DK 329

2

HOGAR
SQUALE
DK 401, NOBEL

1

AZURIS
LICEA, CONDOR
GIPSY, VOCALIS, JAGUAR, HARDIS
BARBARA

Témoin de tolérance 0